

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Elkano Global Fund

Identifiant d'entité juridique : FCP20230223 / LEI 9695009PCFL2XIBJAW93

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? *[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]*

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **Non**

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Afin de privilégier les émetteurs les plus vertueux en matière environnementale et sociale et sans opter pour une thématique particulière, le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

50% au moins des OPC dans lesquels le fonds est investi doivent être classés article 8 ou article 9 par leur gestionnaire.

Elkano Asset Management s'appuie également sur l'expertise externe d'une ou plusieurs sources de notation extra-financière en matière d'analyse ESG afin de sélectionner les fonds sous-jacents sur ces critères.

Cependant, le gestionnaire ne recherche pas une cohérence particulière entre les différentes approches extra-financières sélectionnées. De ce fait les fonds sélectionnés pourront suivre des approches extra financières différentes qui peuvent conduire à des résultats divergents.

Si aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues, **le fonds a atteint les objectifs qu'il s'était fixé, à savoir être investi dans une proportion majoritaire d'investissement dans des OPC, ETF/Trackers classés article 8 ou article 9 au sens du règlement SFDR.**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le fonds n'a pas défini d'indicateurs de durabilité

● *... Et par rapport aux périodes précédentes ?*

NA, le fonds n'ayant pas fourni d'indicateurs de durabilité.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?*

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Elkano Asset Management n'est à ce jour pas en mesure de prendre en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, de façon quantitative et traçable, sur l'ensemble de son périmètre d'activité.

L'indisponibilité de ces données s'explique principalement par le fait qu'Elkano Asset Management possède un unique fonds nommé Elkano Global Fund. C'est un fonds multi-classes d'actifs international qui met en œuvre une gestion active et discrétionnaire sur l'ensemble des classes d'actifs accessibles (actions, taux, crédit, monétaire, etc.), l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des secteurs et l'ensemble des devises.

Tous les sous-jacents dans lesquels la société de gestion investit ne prennent pas nécessairement en considération (à l'échelle du produit) les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ou alors sont impossible à mettre en place. Dès lors, nous considérons que la consolidation d'indicateurs sur un périmètre aussi hétérogène en matière de stratégies d'investissement, d'outils et de sources de données ESG se heurterait à une problématique de cohérence de méthode et ne fournirait pas une vision juste et pertinente à nos clients en matière de performance extra-financière.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 1/01/2024 au 31/12/2024

ISIN Code	Investissement	Devise	Poids
FR0000293698	ECOFI TRESORERIE - C	EUR	14,10%
IE000MLMNYS0	ISHARES S&P500 EQ WT USD ACC(NA)	USD	11,76%
LU2249766663	BB HG SD ASS-BCR FD-KEUR	EUR	10,88%
FR0013016607	AMUNDI EURO LIQ RA-I2	EUR	9,48%
FR0013412822	CM-AM MONE ISR-RC	EUR	9,38%
LU0132602656	MORGAN ST-EURO CORP BD-I	EUR	6,01%
LU2830332792	BREXAN HOWARD ARGOV-A3 EUR	EUR	6,00%
LU2262945038	SISSENER SICAV CORP BND-EURF	EUR	4,99%
IE00BLRPPV00	VANG USD 0-1YR TRBD USDA (LN)	USD	4,82%
LU1769942746	DWSI - CROCI US DIVS-USD LC	USD	4,07%
LU2277627647	BLUEBAY EMG MK UN RE B-CUSD	USD	3,20%
LU2577889467	MGRN ST INV FD FLO RT AB F-I	EUR	3,00%
IE00BFMXVQ44	VANG FTSE250 GBPA (LN)	GBP	2,80%
IE00BQQP9F84	VANECK GOLD MINES USD A (LN)	USD	2,65%
IE00BD3V0B10	ISHARES S&P US BANKS UCITS (LN)	USD	2,36%
LU0476289466	X MSCI MEXICO 1C (LN)	USD	2,31%

Au 31.12.2024, le fonds était investi à hauteur de 60.24% dans des OPC, ETF/trackers classés article 8 ou 9 au sens SFDR.

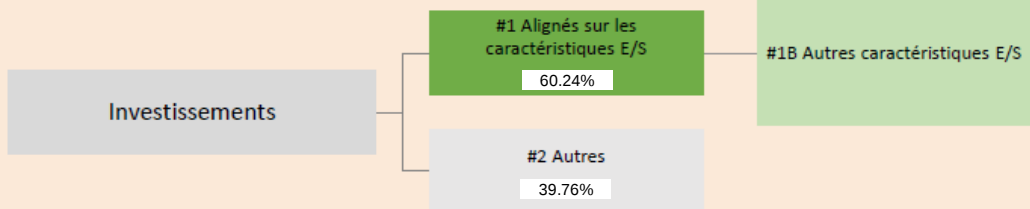


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2024.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Poids
Financials	9,70%
Industrials	5,47%
Materials	4,51%
Energy	3,71%
Staples	2,46%
Technology	2,28%
Health Care	2,20%
Discretionary	2,15%
Utilities	1,32%
Real Estate	1,14%
Communication Services	0,83%
Obligations d'états& fonds monétaires	49,17%
Cash	15,07%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

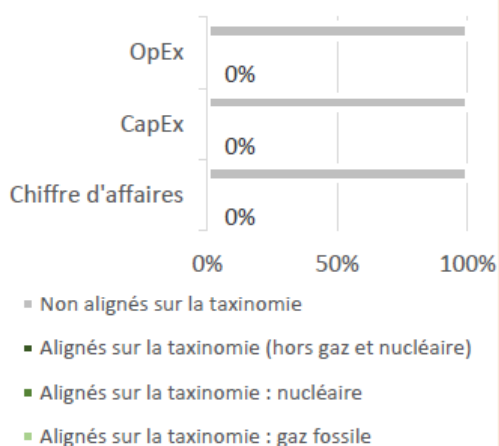


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

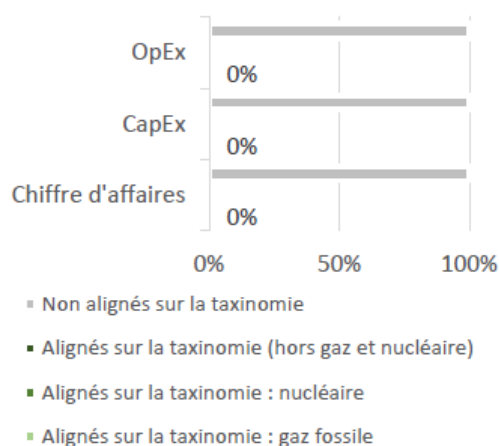
N/A

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part d'investissement aligné à la taxonomie de l'UE était de 0% au 31.12.2024.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

N/A



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

N/A



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette catégorie représentait 39.76% de l'actif du fonds au 31.12.2024.



- **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Aucune mesure n'a été prise.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur Les indices de l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

N/A

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

N/A
